

JPRO2025

✨ 4 FÉVRIER ✨



DELTA NAMUR



Atelier 6 : La situation financière des Centres culturels, état des lieux

Restitution des échanges

Situation financière des Cc représentés

15 personnes ont participé à cet atelier dont 13 issues de Centres culturels. En début d'atelier, ces dernières ont été invitées à évoquer la situation de leur Cc à l'aide d'un code couleur (vert, orange ou rouge) :

- Seulement 2 qualifient la situation de leur Cc comme saine (vert)
- 3 la décrivent comme critique (rouge)
- Les 8 autres choisissent la couleur orange, plusieurs en complétant que sans amélioration des perspectives, leur Cc basculera dans le rouge dans 2 ou trois saisons.

Facteurs qui induisent des difficultés financières pour les Cc

Les participant·e·s ont été invité·e·s à réaliser un relevé le plus exhaustif possible.

Parmi les éléments listés, ce sont notamment l'évolution du coût du personnel et la situation financière des pouvoirs publics associés, avec une tendance au désengagement qui ont été pointées comme problématiques.

L'atelier a eu lieu avant la notification des décisions de renouvellement des reconnaissances du train 2025-2029.

Relevé complet :

- L'inflation, l'augmentation du coût de la vie :
 - o Coût de l'énergie notamment.
- L'évolution du coût du personnel qui n'est pas suivie par celle des subventions :
 - o Les indexations importantes des dernières années
 - o Le coût de l'ancienneté barémique (pas prise en compte dans les subsides APE)
 - o La contrainte du respect du volume d'emploi global liée aux aides à l'emploi
- La situation critique de plusieurs villes et communes qui provoquent à certains endroits différentes formes de désengagement :
 - o La non indexation des subventions communales
 - o La possibilité pour les communes d'augmenter la part de valorisation en y incluant la part de la subvention APE aux emplois mis à disposition des Cc
- Le gel de l'enveloppe culture de la FW-B et la perspective du renouvellement des contrats-programmes sans moyens supplémentaires. Pour plusieurs Centres culturels, les dispositifs du Décret (y compris l'indexation) ne suffisent pas pour leur permettre de couvrir l'évolution de leurs dépenses sans demander des augmentations de leurs subventions et/ou de nouvelles reconnaissances complémentaires.
- L'impact de décisions de la RW :
 - o APE : indexation insuffisante (ancienneté pas prise en compte) et tardive

- APE communaux : non indexation des subsides et non-remplacement des travailleur·euse·s APE parti·e·s à la pension ou en maladie de longue durée
- Art.60 : la nouvelle législation entrainera une augmentation de la contribution des opérateurs ; les CPAS n'auront plus la liberté de permettre la gratuité de la mise à disposition des Arts. 60.
- L'augmentation du coût des envois postaux suite à la libéralisation de marché – la compensation par des crédits d'impôt ne s'applique pas dans notre secteur.
- La réduction des aides des Provinces
- Les budgets infrastructure et équipement inexistantes ou réduits à peau de chagrin. La charge est reportée sur les communes, propriétaires des bâtiments, et sur les Cc, utilisateurs. Impression que ce sont toujours les mêmes (grandes) structures privilégiées qui reçoivent des aides.
- Le passage au LED et le manque d'interventions des pouvoirs publics dans les investissements nécessaires à cet effet.
- L'augmentation des coûts de la diffusion :
 - L'augmentation du coût des spectacles : cachets, fiches techniques toujours plus exigeantes qui obligent de louer du matériel coûteux
 - L'augmentation des « frais annexes »: nuitées, prémontages, droits d'auteur (sortie des droits d'auteurs des interventions SAC), droits d'interprétation, droits voisins, déplacements scolaires, ...
 - Les fluctuations et la diminution des publics. Témoignage d'une réduction de la fréquentation de 30% environ depuis le Covid.
 - L'augmentation (à prévoir) du coût des expositions (grille des rémunérations arts plastiques, droits de monstration irréalistes au regard des moyens des Cc)
 - La réforme du régime des RPI
- Le financement incomplet/insuffisant du Décret CC :
 - Plafonnement ACSDAC et ACI à 20% du subside 2016 (indexé)
 - Financement insuffisant de l'ACG
- La diminution voire la disparition des sources de financement alternatives ; les appels à projets concernent des démarches ou domaines très pointus qui demandent un investissement important.
- La charge administrative et méthodologique qui induit un besoin de personnel et des coûts plus importants :
 - Des changements législatifs qui induisent des contraintes supplémentaires (RGPD, UBO, Bien-être au travail et normes de sécurité, RPI, Article 17...)
 - La complexité de la boucle procédurale
- Un manque de perspectives sur le long terme
- L'instabilité du monde politique (local et plus largement) qui induit une perte de continuité dans les relations de travail

Conséquences

Ces différents facteurs ont les conséquences pour les Cc :

- Fragilité des institutions :
 - Les réserves s'épuisent.
 - Difficultés de se projeter sur le long terme
- Mise à mal des professionnel·le·s :
 - Fatigue des équipes, moral en berne, dynamiques de travail affectées
 - Pressions sur les directions, fragilisation de leur position
 - Augmentation du turn-over
 - Diminution de l'attractivité des métiers
- Impacts sur l'action du Cc :
 - Augmentation des prix ⇒ diminution de l'accessibilité financière des activités ⇒ risque de s'éloigner des populations en situation de précarité
 - Pression des CA pour organiser des activités rentables ⇒ choix artistiques restreints

- Risque d'un affaiblissement de l'action socioculturelle selon la dynamique décrétole (ACG), en faveur d'une diffusion grand public rentable
- Impacts sur les relations du Cc :
 - Augmentation des prix des locations : impacts sur la vie locale
 - Détérioration des relations entre Cc et artistes
- Risque que les communes choisissent de se passer la subvention de la FW-B afin de se libérer des contraintes financières et au niveau de l'action.

Pistes de solution

Propositions :

- Actions vis-à-vis des pouvoirs publics associés :
 - Sensibiliser les élu·e·s, faire connaître et comprendre les missions et le fonctionnement des Cc
 - Sensibiliser l'Union des Villes et des Communes/Brulocalis sur les difficultés des Cc
 - Former les agents communaux et provinciaux
- Sensibiliser les citoyens sur le rôle des Cc
- Renforcer le soutien de la FW-B :
 - Une Inspection soutenance : moins de contrôle et plus d'accompagnement
 - Retour de l'Inspection dans les CAs : garante du respect des missions ; réduire les pressions sur les directions
 - Analyses de territoire par la FW-B mises à disposition des Cc, bibliothèques, ...
 - Plus de subsides
- Diversifier les sources de financement :
 - Financements européens
 - Mécénat, partenariats avec le privé
- Renégocier les accords du non-marchand
- Revoir les conditions salariales du secteur
- Réduire la charge administrative
- Analyser/objectiver/améliorer :
 - La répartition des subsides
 - Le maillage du secteur
- Actions collectives/fédératives :
 - Une caisse de solidarité entre Cc alimentée par des cotisations volontaires
 - Mutualiser du matériel et des métiers, p.ex. administratifs + financiers (« pôles emploi ») entre Cc par bassin
 - Recherche de financements/développement de projets européens collectivement
 - Mobilisation des fédérations
 - Une fédération des Cc orientée vers des initiatives de soutien concrètes
 - Fédérer le secteur culturel au-delà des Cc, mettre en commun les problématiques entre secteurs et défendre un meilleur financement global